

# Les fraudes bancaires touchent plus d'une entreprise sur six

 <p>Denis JACOBINI vous informe</p>	<p>Un peu moins de 20% des entreprises, victimes d'une fraude bancaire.</p>
--	---

**Les entreprises sont de plus en plus les cibles d'escrocs bancaires. Avec un préjudice estimé à ce jour à 250 millions d'euros, les pouvoirs publics et les organisations professionnelles tirent le signal d'alarme.**

1 entreprise sur 6 affirme avoir été victime d'au moins une tentative de fraude en 2013. Ce chiffre est le résultat d'une étude interne au secteur bancaire publiée aujourd'hui par . Les grandes PME sont les cibles préférées des escrocs. En effet, une entreprise sur deux qui compte entre 500 et 1.000 salariés et qui a un chiffre d'affaires supérieur à 75 millions d'euros a déclaré avoir été la cible d'une tentative de fraude. Un chiffre qui retombe entre 10 et 15% pour les plus petites entreprises. Autre phénomène: si ces fraudes touchent tous les secteurs d'activité sans exception, elles visent très fréquemment le commerce, en raison du grand nombre de transactions réalisées dans ce secteur.

Trois types de fraude font fureur

Les fraudes aux virements internationaux peuvent se présenter sous plusieurs formes, comme l'indique une note d'information publiée par le Service Régional de Police Judiciaire de Clermont-Ferrand (SRPJ). La première d'entre elles est appelée «escroquerie à la nigériane», en raison du lieu d'agissement des escrocs, qui opèrent depuis la côte ouest africaine. Ceux-ci détournent des transactions entre les entreprises françaises et leurs fournisseurs asiatiques. Leur méthode: envoyer des courriels aux entreprises en se faisant passer pour le fournisseur. Les fraudeurs parlent alors de «dysfonctionnements bancaires» et souhaitent que le prochain virement soit réalisé sur un compte «plus sécurisé», qui va donc tout droit dans leur poche.

Une autre technique de fraude est celle de l'«escroquerie au président» ou arnaque «au faux patron». Selon le SRPJ de Clermont, cette méthode est «la plus redoutable». Les escrocs exigent des virements des responsables d'une entreprise, en se faisant passer pour leur PDG. Comme le décrit le SRPJ, ce genre d'escroquerie nécessite «une autorité naturelle, un certain aplomb et, il faut bien le reconnaître, un don pour la comédie». Un don qui passe par plusieurs ruses. Selon Les Echos, la première est d'insister sur le caractère urgent de la requête dans le cas d'un futur contrôle fiscal, d'une OPA ou autres. Les escrocs ne manquent pas d'imagination. La seconde, dite de «l'ingénierie sociale», est d'effectuer une collecte d'informations sur l'entreprise via les réseaux sociaux pour en adopter les codes. Et s'ajoute à cette pointe de réalisme une touche de flatterie. Comme l'indique le SRPJ, la supercherie aura plus de chance de fonctionner si le comptable de l'entreprise se sent «flatté d'être dans la confiance du patron». Cette méthode qui ne fait toutefois que peu de victimes est de loin la plus redoutable car elle émane de bandes parfaitement organisées. Pour les petites entreprises, les méthodes de fraude les plus répandues restent toutefois celles liées aux actions du quotidien, comme la fraude à la carte bancaire volée ou usurpée.

Enfin la dernière ruse à la mode est celle qui profite de la norme Sepa, l'espace de paiement unique européen. Les escrocs se font alors passer pour le responsable informatique de la banque qui gère les comptes de l'entreprise ciblée. Ils arrivent alors à convaincre l'interlocuteur de la société d'effectuer une série de tests et, à distance, ils prennent le contrôle de l'ordinateur et effectuent des virements directement sur leur compte en banque. Cette technique est rendue possible par le système Sepa grâce auquel la banque n'a plus à se soucier de l'accord du client avant d'effectuer un virement. Celui-ci peut toutefois contester l'opération dans le cas où il constate un virement anormal.

60% des entreprises sont satisfaites de la réaction de leur banque

Même si ces trois techniques sont les plus répandues, les fraudeurs ne manquent pas d'imagination pour escroquer les entreprises qui, dans bien des cas, ne pourront pas se faire rembourser les montants dérobés. Une fois le virement réalisé, elles peuvent en effet contacter leur banque, mais les établissements ne peuvent pas s'immiscer dans les ordres de paiement. Toutefois, les entreprises sont majoritairement satisfaites de la réaction de leur banque, à hauteur de 60%. Un pourcentage qui diminue pour les petites entreprises de moins de 20 salariés mais qui passe à 80% pour les grandes entreprises. Un chiffre qui dépend également du type de banque choisi par l'entreprise, les taux de satisfaction étant en effet plus élevés pour ceux qui optent pour une banque commerciale par rapport à une banque mutualiste.

Pour lutter contre ces fraudes, la Fédération bancaire Française (FBF) a annoncé qu'elle rencontrerait prochainement, avec des représentants de la police et de la justice, ses homologues chinois, pays d'où proviennent un grand nombre de fraudes. Pour le moment, elle a fait savoir dans une vidéo que «plusieurs centaines de procédures sont en cours au sein de la police judiciaire» pour un montant des préjudices qui se chiffre à «plus de 250 millions d'euros».

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire (Source de progrès)**

**Références :**

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/08/22/20002-20140822ARTFIG00233-les-fraudes-bancaires-touchent-plus-d-une-entreprise-sur-six.php>